PARTICULIERS

La Santé

L'assurance santé en toute simplicité

Avec le contrat La Santé,
alliez votre budget à une complémentaire santé

Parce qu'une complémentaire santé est essentielle, Generali Vie vous propose des formules adaptées à votre situation et à votre budget

Choisissez la formule qui vous convient

Formules

1	2	3
L'indispensable au bon tarif	Des meilleurs remboursements en soins courants	Des garanties complètes

Garanties

- **Garanties de base** (Soins courants hospitalisation, dentaire et optique)
- **Hospitalisation PLUS** (chambre particulière, forfait hospitalier, frais de séjour...)
- **Protection PLUS** (prise en charge de la contraception, vaccins non remboursés, médecine naturelle…)

Dynamisez vos remboursements, avec les options du contrat La Santé

Vos remboursements avec le pack vitalité

- **Jusqu'à 60 €/jour** pour votre consultation chez un psychologue.
- **Jusqu'à 60 €/an** pour vos consultations chez un diététicien.
- **180 €/an** pour une prime de naissance ou d'adoption.

Votre renfort en optique et dentaire

Vous bénéficiez du plafond de garantie de la formule supérieure.

Exemple : si vous avez choisi la formule 2, vous bénéficierez des plafonds de garantie de la formule 3, soit 150 € en orthodontie.

Simple, accessible et efficace, la preuve par l'exemple

Exemples donnés dans le cadre du parcours de soins. Pour bien comprendre les remboursements du contrat La Santé, découvrez ce qui reste à votre charge…

En cas d'hospitalisation

Hospitalisation

Séjour de 3 jours dans un hopital conventionné

Forfait hospitalier + chambre particulière + honoraires chirurgicaux + anesthésie

Votre dépense : 1 179 €

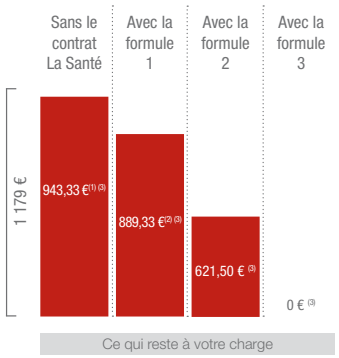

En cas de consultation d'un médecin

Soins courants

Médecin spécialiste (secteur conventionné)

Votre dépense : 23 €

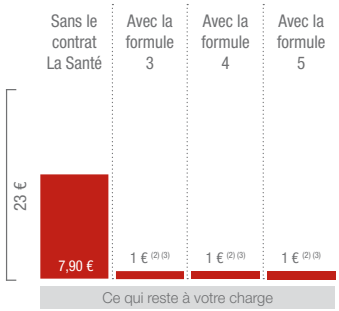

(1) La Sécurité sociale prévoit un remboursement de 80 % des frais d'affectation de longue durée, hors éventuels suppléments pour confort personnel et hors éventuels dépassements d'honoraires. (2) Conformément à la réglementation en vigueur, le contrat La Santé étant dit Responsable, ses garanties ne remboursent pas la participation forfaitaire de 1 € par acte médical, les franchises de 0,50 € par boîte de médicaments ni les actes d'auxiliaires médicaux de 2 € par transport. (3) Médecin adhérent au Contrat d'accès aux soins (CAS).

5 bonnes raisons
de choisir La Santé de Generali Vie

Des démarches simplifiées, des services qui vous conviennent, des garanties répondant à vos besoins, Generali s'engage :

1 Une prise en charge immédiate

Pas de délai d'attente (hors primes de naissance et d'adoption). Vous êtes couvert dès la souscription du contrat.

2 Pas d'avance de frais

Sur simple présentation de votre carte de tiers payant étendu, vous êtes dispensé d'avance de frais (dans la limite des garanties de votre contrat) chez près de 160 000 professionnels de la santé dont plus de 10 000 opticiens indépendants ou franchisés, du réseau Carte blanche.

3 Un accompagnement au quotidien

Pour être certain de payer le juste prix pour vos lunettes et vos prothèses dentaires, notre service assistance analyse vos devis.

4 Un suivi de votre contrat en un seul clic

Avec votre espace client personnel et sécurisé :

- suivez vos remboursements pas à pas ;
- demandez une prise en charge ;
- **recevez une alerte e-mail dès qu'un remboursement est effectué.**

5 Un remboursement sous 48 h

Grâce à la télétransmission, vous n'avez plus de décomptes à envoyer. Dans 95 % des cas, vous êtes remboursé sous 48 h à compter de la réception des informations par Generali Gestion Santé de votre assurance maladie.

Vous profitez du bonus fidélité
pour augmenter vos prises en charge

Bonus pour tous

Vos plafonds de remboursement en optique et dentaire augmentent grâce à votre fidèlité à partir de la 3e année d'assurance.

GV2A27WDP2B - RAC - Janvier 2016 - Photos : Thinkstock

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

GENERALI